

**Département
Des ARDENNES
=====**
**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté
en exercice : 39
EFFECTIF LEGAL : 39**

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 17.09.2026
Convocation faite
Le 04.09.2026**

Délibération N°2026-09-146 Adoption d'une délibération rectificative relative aux décisions prises par le Conseil de Communauté le 28 mai 2026

EXTRAIT
**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 10 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, et le jeudi dix septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2026, sous la présidence de Monsieur Mathieu SONNET, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, Mmes Valérie D'AMARIO, Marielle SAXE, MM. Pascal GILLAUD, Dominique BERNIER, Mmes Magali CAPLET, Angélique WAUTOT (à partir du point n° 2026-09-149), Jennifer PECHEUX, M. Raphaël SPYT (à partir du point n°2026-09-147), Mme Carole AVRIL, MM. Claude WALLENDORFF, Jean-Claude JACQUEMART, Mmes Delphine DEHOUX (représentant M. Bernard DEFORGE), Priscillia MAZZA, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET (à partir du point n°2026-09-149), Philippe RAVIDAT, Mme Evelyne DEVOUGE-AUDART, M. Cédric JAGIELSKI, Mme Stéphanie CHACEL, MM. Romain ZOLTOWLOS, Pierre JANIK, Christophe LEONARD, Jean-Pol DEVRESSE, Mmes Albane WASLET, Isabelle COQUET, M. Philippe RAVIART.

Absents excusés : M. Richard CHRISMENT (pouvoir à Mme Valérie D'AMARIO), Mme Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M. Dominique HAMAIDE (pouvoir à Mme Jennifer PECHEUX), Mme Angélique WAUTOT (jusqu'au point n°2026-09-148), MM. Gérard DELATTE (pouvoir à Mme Angélique WAUTOT), Raphaël SPYT (jusqu'au point n°2026-09-146), Mme Roseline MADDI (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), MM. Olivier DIEUDONNE (pouvoir à Mme Priscillia MAZZA), Bernard DEFORGE (représenté par Mme Delphine DEHOUX), Sébastien PAULET (jusqu'au point n°2026-09-148), Mmes Carole ARIBI (pouvoir à M. Cédric JAGIELSKI), Marion JACQUEMIN (pouvoir à M. Romain ZOLTOWLOS), M. Hacı-Durmus DEMIR.

M. Hervé FRANCOTTE, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Considérant l'erreur relevée sur le « chapeau » des délibérations prises par le Conseil de Communauté lors de sa séance du 28 mai 2026,

Considérant la nécessité de corriger l'erreur matérielle affectant ce « chapeau » introductif des délibérations concernées, en indiquant que M. Claude WALLENDORFF était présent jusqu'au point n°15 et non jusqu'au point n°14,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** l'adoption de cette délibération rectificative relative aux décisions prises par le Conseil de Communauté le 28 mai 2026, M. Claude WALLENDORFF étant présent jusqu'au point n°15 et non jusqu'au point n°14.

Pour extrait conforme

Le Président
Mathieu SONNET



Mathieu SONNET

Mathieu SONNET
2026.09.28 14:22:05 +0200
Ref:11816706-17850536-1-D
Signature numérique
le Président